



Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale

3003 Bern

B R E S I L

Visite du Secrétaire d'Etat, M. K. Jacobi

S p e a k i n g N o t e

1. La propriété intellectuelle devra relever le défi des années 90. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, il s'agit de repenser les concepts afin de s'adapter à la globalisation des marchés et à la libéralisation du commerce mondial.
2. La Suisse pense que les négociations de l'Uruguay Round au GATT et plus précisément celle des TRIPs (groupe de négociation sur les aspects des droits de propriété intellectuelle, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon) sont décisives pour la propriété intellectuelle. Si elles aboutissent à un résultat acceptable pour une grande majorité de pays, ce serait un progrès pour le multilatéralisme. Pour éviter les mesures unilatérales, la seule voie est le recours à un forum international, doté d'un mécanisme de règlement des différends efficace, où chacun, petit ou grand, peut faire valoir ses droits en toute transparence. Le risque des positions extrêmes est que certains pays soient tentés de rechercher des solutions hors du GATT. Contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, un code n'empêche pas le recours à des mesures unilatérales par ces mêmes pays.
3. Un élément pour notre réflexion est la dynamique de l'Europe et la formidable poussée de libération économique des pays de l'Est. Libération signifie ouverture de leurs marchés aux investissements internationaux, à la recherche et au développement. Si les marchés traditionnels dans d'autres régions du monde ne veulent pas offrir une protection adéquate de la propriété intellectuelle, les investissements, la recherche et le développement pourraient être détournés et se concentrer "sous des cieux plus favorables". Il y aurait alors des risques sérieux de partages des marchés en fonction de blocs géographiques et de dépendance régionale encore plus forte.

Th. Cottier

Le 22 février 1990/Tt





Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale

3003 Bern

B R E S I L

Visite du Secrétaire d'Etat, M. C. Jacobi

P R O P R I E T E I N T E L L E C T U E L L E

Information à l'appui de la "speaking note"

1. Rôle du Brésil à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI): ce pays tient un rôle-clé, dans la mesure où il cherche toujours à prendre, avec l'Inde, la tête du groupe des 77, en dépit d'une certaine récalcitrance des Africains et des Asiatiques. Son objectif principal est de contrer systématiquement les pays industrialisés et surtout les USA. Avec les négociations TRIPS, le Brésil a voulu jouer le rôle du défenseur de l'OMPI contre le GATT; il l'avait fait quelques années auparavant en opposant la CNUCED à l'OMPI.
2. Rôle du Brésil au GATT, à l'Uruguay Round, dans les TRIPS: il bloque systématiquement et, s'il a quelque peu avancé en 1989, c'était pour proposer une "bottom-line" inacceptable dans son ensemble pour la Suisse (à l'exception de quelques rares dispositions assez inoffensives (art. 26, 34, etc.)). Vouloir satisfaire des partenaires comme le Brésil dans un accord TRIPS sur la substance de la propriété intellectuelle signifierait que le résultat final à la fin du Round serait assez dilué, ce qui renforcerait la thèse des partisans d'un code dur avec des normes élevées de substance et une participation géographique restreinte (USA).
3. De nos contacts informels avec la délégation brésilienne au début du mois de février, il ressort ceci (sous réserve de confirmation par notre représentation au Brésil):
 - a. L'industrie chimique brésilienne notamment serait très soucieuse de se préserver leur part de marché intérieur et de le développer.
 - b. Il a été laissé entendre que le Brésil ne se laisserait pas faire comme d'autres pays (référence aux pressions USA dans la procédure unilatérale selon la section 301 du Trade Act américain).

. / .

- 2 -

4. Pour la Suisse, ce serait une vue à court terme que d'espérer des retombées indirectes des actions unilatérales américaines. Toute amélioration ou modification des systèmes nationaux suite à des pressions bilatérales pourraient se faire "à la carte", en violation des règles de la transparence et par des voies diplomatiques trop discrètes au détriment des pays tiers comme la Suisse.
5. Il serait intéressant de savoir si le nouveau gouvernement se sent lié par tous les engagements pris par le gouvernement précédent.
6. La chambre de commerce CH-B est un excellent forum pour essayer de faire valoir les arguments en faveur d'une amélioration de la propriété intellectuelle, de l'utilisation du multilatéralisme, de l'assouplissement de la position brésilienne actuelle (position dure qui renforce la conviction des USA en faveur d'un code au GATT et des actions bilatérales).

Annexe: proposition brésilienne au GATT (doc. MTN.GNG/NG11/W/57)

Le 22 février 1990/Tt



Speaking note pour la visite de courtoisie auprès du Chef du Département Europe, le Ministre Francisco de Paula de A. N. Junqueira, représentant du Ministre des Affaires Etrangères, José Francisco Resek, vendredi le 16 mars à 15h30

- 1 - Très bonnes relations bilatérales, *priorités Europe - Universalité*
- 2 - Rappeler les grands investissements suisses au Brésil (après les E.U. et la RFA ensemble avec Japon 3e place)
- 3 - Ouverture économique annoncée par le Président Collor très encourageante pour une amplification/un renforcement de la coopération économique Suisse-Brésil
- 4 - Dans ce sens espérons que les contacts informels (Rio de Janeiro septembre '89) concernant la réalisation d'une convention de double imposition puissent mener à des négociations formelles afin de pouvoir bientôt réaliser un accord
- 5 - Politique d'ouverture économie brésilienne annoncée par le Président devrait aussi avoir des conséquences sur la position du Brésil à l'égard de certains dossiers de l'Uruguay Round, tels que la propriété intellectuelle en général et les brevets pharmaceutiques en spécial.
En effet, ouverture économique signifie nouveaux investissements aussi dans le domaine R&D. Sans une protection adéquate de la propriété intellectuelle, ces investissements seront toutefois dirigés vers des marchés qui offrent cette protection (p.ex. ouverture Europe de l'Est).
- 6 - Egalement intéressés à un accord de protection des investissements avec le Brésil
- 7 - Convention de Genève de 1949 et ses deux protocoles additionnels *de 1977* (protection des victimes des conflits armés internationaux) Aide-mémoire.
- 8 - Remercier l'Itamaraty pour son soutien dans le travail quotidien de l'ambassade et particulièrement sa coopération efficace en connexe avec nos demandes d'extradition.